



BP 80114
13718 - ALLAUCH CEDEX
☎ : 04 91 05 05 46
ferus1@wanadoo.fr
www.ferus.org

Président d'honneur
Gilbert Simon †

L'OURS EN FRANCE - AOUT 2012

Après le plan ours (1983), des concertations, le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009, un Groupe National Ours, des consultations, une Stratégie Pyrénéenne pour la Valorisation de la Biodiversité ..., les services de l'État maîtrisent le dossier de l'ours dans les Pyrénées, les rebondissements médiatiques et les hésitations politiques.

La France s'est engagée à sauver l'ours dans les Pyrénées (Convention de Berne, 1979), elle y est même obligée (Directive Habitats, 1992).

Il est urgent que l'ours ne soit plus un yo-yo politico-médiatique.

Nous appelons donc le changement : que les ministres successifs et les services de l'État disent calmement que l'ours des Pyrénées est une espèce en grand danger, une espèce prioritaire qu'on sauvera, même si ça demande des efforts et du temps. Cessons le « stop and go », « lâchera/lâchera pas », il faut que les journalistes comme les élus n'aient plus aucun doute sur le fait qu'on sauvera l'ours et qu'on l'installera dans la durée.

Le changement, c'est aussi afficher clairement que le renforcement de la population d'ours des Pyrénées est un outil parmi d'autres, qu'il ne sera plus question d'annoncer « des lâchers » mais qu'ajouter des ours et notamment des femelles où et quand cela apparaîtra indispensable fait partie de la boîte à outils.

Le changement s'installe sur la durée, nous sommes conscients que le mandat d'un seul ministre de l'Écologie ne pourra tout accomplir. Mais des bases solides doivent être enfin mises en place pour l'avenir.

Le changement, c'est rapidement :

- l'élaboration d'un nouveau Plan de restauration de la population d'ours des Pyrénées ;
- annoncer sans ambiguïté que tout ours tué par l'homme sera remplacé dans la phase critique actuelle de cette petite population d'ours, et ce, rétroactivement - que Cannelle soit remplacée sans délai, rappelons que depuis la mort de l'ourse Cannelle causée par un chasseur, il n'y a plus que deux mâles en Pyrénées occidentales - les ours Franska, Boutxy et même Palouma doivent être également remplacés mais Cannelle, c'est tout de suite.

Le changement, c'est aussi « vivre avec l'ours » :

Le ministère de l'Écologie doit bien distinguer les élus « normaux » et les chasseurs des anti-ours patentés genre Lassalle ou le président de la Fédération de chasse de l'Ariège. Persuader tout le monde que l'ours, il faudra faire avec, passe par des rencontres fréquentes, des dialogues, des prises de parole constructives de la part des gens de l'administration sur ce qu'on peut faire pour bien vivre avec l'ours sans jamais entrer dans des débats pour ou contre.

La conservation de l'ours brun étant une obligation légale en regard de la directive européenne 92/43 dite « Habitats », nous ne pouvons envisager que deux alternatives :

- soit l'ours n'est considéré et géré que comme une contrainte, et le conflit perdure, ce qui ne nous exonère pas de nos obligations ;
- soit on accepte l'idée qu'il constitue également un atout sous la forme d'un potentiel de développement et de valorisation inexploité, et nous avons une chance de concilier les enjeux économiques et écologiques, c'est-à-dire de mettre en œuvre un véritable développement durable.

Le changement, c'est maintenant !